

L'ACADEMIE DES ARTS

Ecole de danse

REGLEMENT INTERIEUR

COTISATIONS :

Les inscriptions s'entendent sur un engagement annuel.

Le tarif est calculé au prorata du nombre de cours dispensés sur l'année.

Tout paiement sera dû au moment de l'inscription, adhésion incluse.

Un règlement par chèque sera accepté pour un paiement en 1, 3 ou 10 fois.

Tous les chèques devront être remis lors de l'inscription.

L'adhésion annuelle est obligatoire pour chaque inscrit.

Aucun remboursement des cotisations ne sera accordé (sauf cas de force majeure, raison médicale avec justificatif, soumis à l'examen du bureau)

PIECES A FOURNIR (obligatoire)

1 attestation d'assurance

1 certificat médical

2 photos d'identité

1 enveloppe timbrée libellée à votre adresse

Dossier complet à remettre obligatoirement avant le 1^{er} cours.

PONCTUALITE :

Vérifiez impérativement la présence du professeur en déposant votre enfant.

Les adhérents devront arriver 10 mn avant le début du cours dans les vestiaires afin que chaque cours commence à l'heure.

Pour éviter tout encombrement devant le studio à l'inter cours, vous êtes priés de vous présenter devant le studio à l'heure du cours.

ABSENCES :

Toute absence devra être justifiée auprès du professeur avec certificat médical ou autorisation parentale.

Les absences répétées ne seront pas tolérées au sein de l'Académie des Arts.

Notre fonctionnement est celui d'une école de danse, qui entraîne une assiduité et une discipline.

TENUE :

Pantalon jazz noir + brassière ou justaucorps.

Demi-pointes noires pour les cours Eveil et Initiation.

Bottines jazz noires pour les ados et adultes.

Pas de tenue de ville ni de survêtement.

Cheveux attachés, pas de bijoux imposants.

Merci de vous adresser au professeur pour l'achat des chaussons (commande groupée)

VESTIAIRES :

Des vestiaires sont à la disposition des élèves.

L'Académie des Arts décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de vos objets.

PLANNING :

La saison débute le **13 septembre 2010** et prend fin le jour du spectacle de clôture au mois de Juin.

Les horaires des cours sont susceptibles d'être modifiés en fonction des effectifs courant septembre.

L'Académie des Arts est fermée pendant les vacances scolaires, mais des stages seront proposés régulièrement.

Des préinscriptions sont mises en place pendant l'été (par courrier ou téléphone) pour les anciens adhérents.

STAGES :

Lors des vacances scolaires, plusieurs stages seront proposés avec différents professeurs et chorégraphes invités.

Ces stages sont vivement conseillés, dans la mesure où ils permettent d'enrichir le parcours des danseurs et de perfectionner l'apprentissage de la danse.

NIVEAUX :

Le professeur est seul à déterminer le niveau de chaque élève.

Après les inscriptions du mois de septembre, un délai de 3 semaines lui est accordé pour remanier ses classes.

Cette démarche est mise en place uniquement dans le but de former des classes homogènes dès le début de saison, pour permettre à chaque élève de s'épanouir et de progresser.

Seul le professeur déterminera le choix du groupe.

DEROULEMENT DES COURS:

Les cours se construisent en plusieurs parties.

-Un échauffement au milieu, comprenant plusieurs exercices pour réveiller les chaînes musculaires et les articulations.

-Exercices et enchaînements techniques.

-Déplacements (coordination, mobilité, espace)

-Apprentissage d'une chorégraphie, travail de style et musicalité.

CONCOURS ET MANIFESTATIONS :

L'Académie des Arts sera présente à plusieurs concours et événements dansés.

Le professeur sera à même de proposer à certains élèves d'y participer.

La préparation de ces dates s'additionne à l'entraînement régulier et **nécessite de prendre un cours supplémentaire par semaine pour les répétitions.**

La participation aux concours est payante, elle devra être réglée au moment de l'envoi des dossiers.

SORTIES CULTURELLES :

L'Académie des Arts organise chaque saison des sorties culturelles dont l'objet pédagogique est de faire découvrir l'univers des spectacles de danse et des compagnies professionnelles.

Pour ces sorties, un tarif préférentiel de groupe nous est accordé.

GALA :

Pour clôturer la saison, un gala de danse est présenté par toute l'école au théâtre l'Artéa à Carnoux en Provence.

Il n'est pas obligatoire mais constitue l'aboutissement d'une année de travail fourni par vos enfants. Il marque une finalité festive et artistique en lien avec la démarche pédagogique et culturelle de l'Académie des Arts.

L'inscription au Gala s'effectuera dès la rentrée des vacances de Noël, date à laquelle nous commençons à préparer le spectacle.

Les Photos et Vidéos sont réalisées par des professionnels, et sont à commander au moment de l'achat des places pour le spectacle.

L'Académie des Arts se réserve le droit d'exploiter les images pour la promotion de sa structure (diffusion d'extraits, photos, affiches publicitaires...)

COSTUMES :

Le prix des costumes est calculé en fonction du prix d'achat par l'Académie des Arts et de la confection par notre couturière.

Nous ne demanderons pas un forfait identique à chaque groupe sachant que les coûts sont variables.

Dès la rentrée des vacances de Noël, nous vous tiendrons informés du montant afin d'échelonner les paiements d'ici le spectacle.

Date :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)